

Déploiement du dispositif d'habilitation échafaudages du réseau prévention



Notre métier,
rendre le vôtre plus sûr

CGSS LA REUNION – MAI 2017

www.inrs.fr

Sommaire

1

Origines et contexte de l'habilitation échafaudage :

- ✓ Sinistralité dans le secteur du BTP
- ✓ Recommandations R408-R457
- ✓ Conventionnement

2

Habilitation des OF et des entreprises :

- ✓ Plan National Formation/Offre Nationale de Formation et Habilitation
- ✓ Statistiques
- ✓ Principes

3

Les dispositifs de formation échafaudage R408/R457 :

- ✓ Les dispositifs de formation (vocabulaire- cibles-objectifs-durées...)
- ✓ Référentiels de compétences et d'évaluation
- ✓ Livrables

4

Mise en œuvre du dispositif d'habilitation :

- ✓ Reconnaissance des formateurs (OF Régionaux/OF nationaux/OF SFECE)
- ✓ Documents administratifs et technico-pédagogiques
- ✓ Qualification de la plate-forme pédagogique
- ✓ Période transitoire

5

L'AFS Echafaudages +

1-Origines et contexte de l'habilitation échafaudage

- Sinistralité dans le secteur du BTP
- Recommandations R408-R457
- Conventonnement

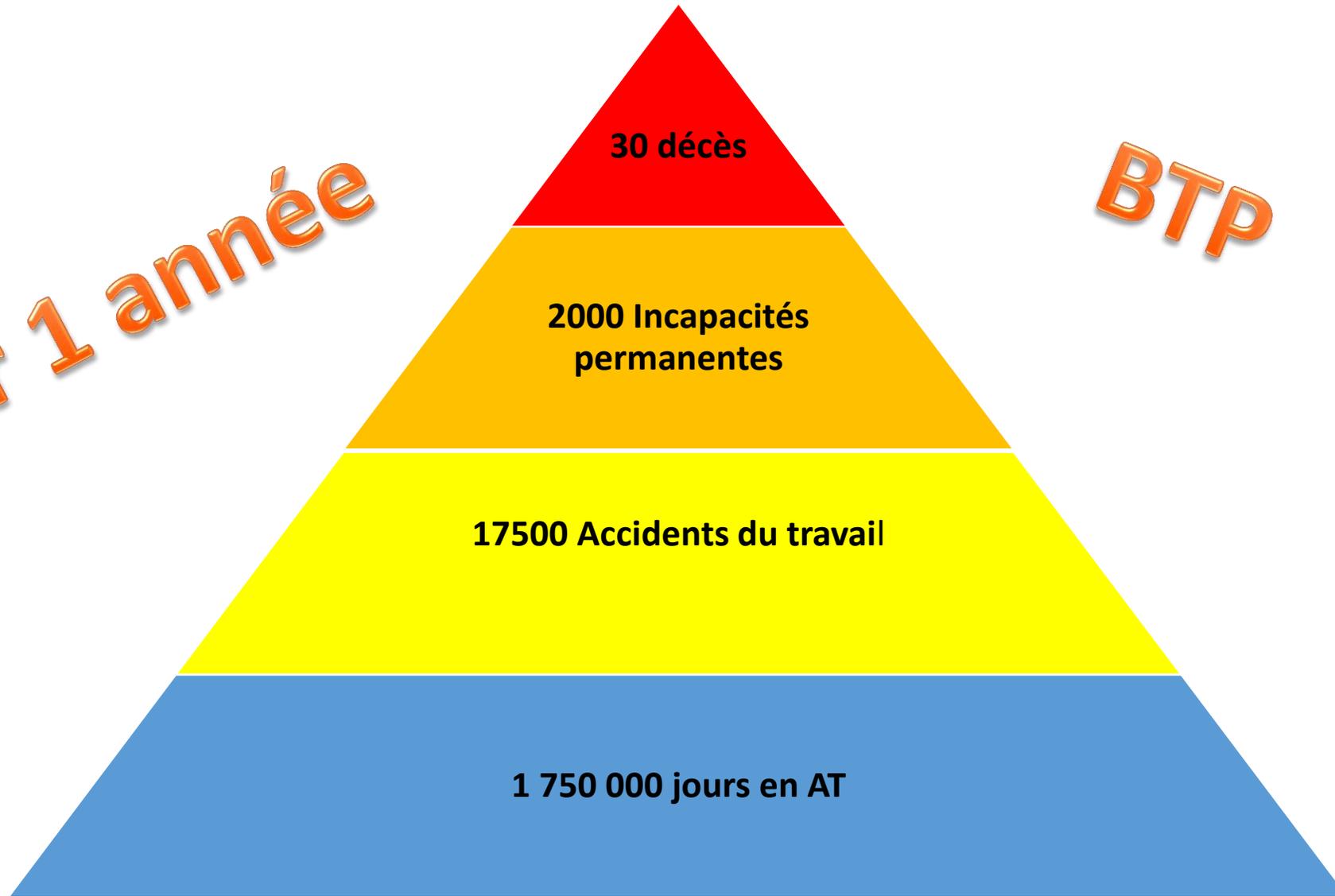


Notre métier,
rendre le vôtre plus sûr

Le travail en hauteur

Sur 1 année

BTP



Le travail en hauteur

BTP

AT Avec Arrêt **60** par jour ouvrable

AT Avec SEQUELLES **7** par jour ouvrable

AT MORTELS **1** toutes les **10** jours ouvrables

Journées perdues **6 000** par jour ouvrable

Les statistiques de La réunion

En 2014, pour 18 600 salariés du BTP

AT Avec Arrêt	41
AT Avec SEQUELLES	2
AT MORTELS	2
Journées perdues	2 000

BTP Réunionnais

Chronologie des « textes » échafaudages (1/3)

■ Recommandation CNAMTS R408 – **JUN 2004**

5.8.1. Formation

L'ensemble des opérateurs destinés à monter, démonter, modifier sensiblement et exploiter* des échafaudages de pied doit avoir un savoir-faire et des compétences visant à la maîtrise des risques liés à cet équipement de travail.

En plus de la formation spécifique aux métiers du BTP, le montage, le démontage, la modification notable et l' exploitation des échafaudages de pied nécessite une technicité acquise par une formation spécifique tant sur le plan théorique que pratique.

Les activités concernées par cette disposition sont regroupées en 3 catégories :

- **La conception** des échafaudages
- **Le montage** des échafaudages
- **L' exploitation** des échafaudages



Montage, utilisation et démontage des échafaudages de pied

SOMMAIRE		
1. Introduction	1.1.1. Echafaudages de hauteur inférieure ou égale à 2 mètres	1.1.2. Echafaudages de hauteur supérieure à 2 mètres
2. Champ d'application	2.1. Les personnes	2.2. Les matériels
3. Objet de la recommandation	3.1. Montages et démontages	3.2. Utilisation
4. Principes de prévention	4.1. Plan de sécurité	4.2. Plan de montage
5. Mesures de prévention	5.1. Avant le montage	5.2. Pendant le montage
6. Mesures et conditions de site	6.1. Avant le montage	6.2. Pendant le montage
7. La conception	7.1. Les personnes	7.2. Les matériels
8. Le montage	8.1. Avant le montage	8.2. Pendant le montage
9. L'exploitation	9.1. Avant l'exploitation	9.2. Pendant l'exploitation
10. Le démontage	10.1. Avant le démontage	10.2. Pendant le démontage
11. Annexes	Annexe 1 : Liste des personnes	Annexe 2 : Liste des matériels
12. Références	12.1. Normes	12.2. Textes réglementaires
13. Notes	13.1. Notes	13.2. Notes
14. Glossaire	14.1. Glossaire	14.2. Glossaire
15. Index	15.1. Index	15.2. Index
16. Bibliographie	16.1. Bibliographie	16.2. Bibliographie

5.8.3. Travailleurs utilisant l'échafaudage comme poste de travail

Les salariés utilisant l'échafaudage comme poste de travail doivent avoir les compétences figurant en *annexe 5*.

Chronologie des « textes » échafaudages (2/3)

- Décret travaux en hauteur – **SEPTEMBRE 2004**-924

Art.R.4323-69 du Code du travail : « les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées. »

- Arrêté du **21 DECEMBRE 2004** – Vérifications réglementaires

Chronologie des « textes » échafaudages (3/3)

- Recommandation CNAMTS R457 - **MAI 2011**

Formation

Les opérateurs chargés de monter, démonter, utiliser ou vérifier des échafaudages doivent avoir un savoir-faire et des compétences visant à la maîtrise des risques liés à cet équipement de travail.

En plus de la formation spécifique aux métiers du BTP, le montage, le démontage et l'utilisation des échafaudages roulants nécessitent une technicité acquise par une formation spécifique.

Le référentiel de compétences est fourni en annexe 2.



L'attestation de compétence – R408 – R457

Code du travail :
Obligation de formation

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

ENTITE CHARGEE
DE LA FORMATION

ATTESTATION DE COMPETENCE

EMPLOYEUR

AUTORISATION A REALISER LA MISSION CONFIEE

Le conventionnement R408

le montage (annexe 3)	2 à 4 jours
la réception et la maintenance (annexe 4)	2 jours (1 jour – si associé au montage)
l'utilisation (annexe 5)	1 jour

- Qualification des formateurs
- Echafaudages cadres et multidirectionnels – MDS
(stabilisation, ancrage, élargissement des planchers, franchissement d'obstacles, accès et la manutention)
- Référentiels associés : Théorie (30-50%) – Pratique (50-70%)

Convention Nationale FFB

Convention Nationale OPPBTP

Liste ameli.fr



2- Habilitation des OF et des entreprises



- Plan National Formation/Offre Nationale de Formation et Habilitation
- Statistiques
- Principes

Notre métier,
rendre le vôtre plus sûr

Le Plan National Formation

C'est une démarche stratégique visant à harmoniser et à déployer des actions de formation continue en santé-sécurité au travail de l'Assurance maladie-Risques professionnels et de l'INRS.

A travers :

- Une offre nationale de formation (ONF).
- L'habilitation d'organismes de formation et d'entreprises.

L'Offre Nationale de Formation

- C'est un ensemble de dispositifs de formation validés par l'AM-RP et l'INRS dont certains ont vocation à être démultipliés le plus largement possible.
- Ces formations sont assurées soit par le réseau, soit par des organismes de formation habilités.
- Les entreprises qui disposent de formateurs internes peuvent prétendre à l'habilitation exclusivement pour la formation de leur personnel.

L'habilitation des OF et des entreprises

- L'AM-RP et l'INRS confient à des organismes extérieurs la mise en œuvre de certaines actions de formation via un processus d'habilitation.
- L'habilitation est attribuée pour une formation spécifique et pour une durée de 5 ans.
- La formation doit être dispensée par un formateur certifié par l'INRS.

Processus de conception d'un dispositif

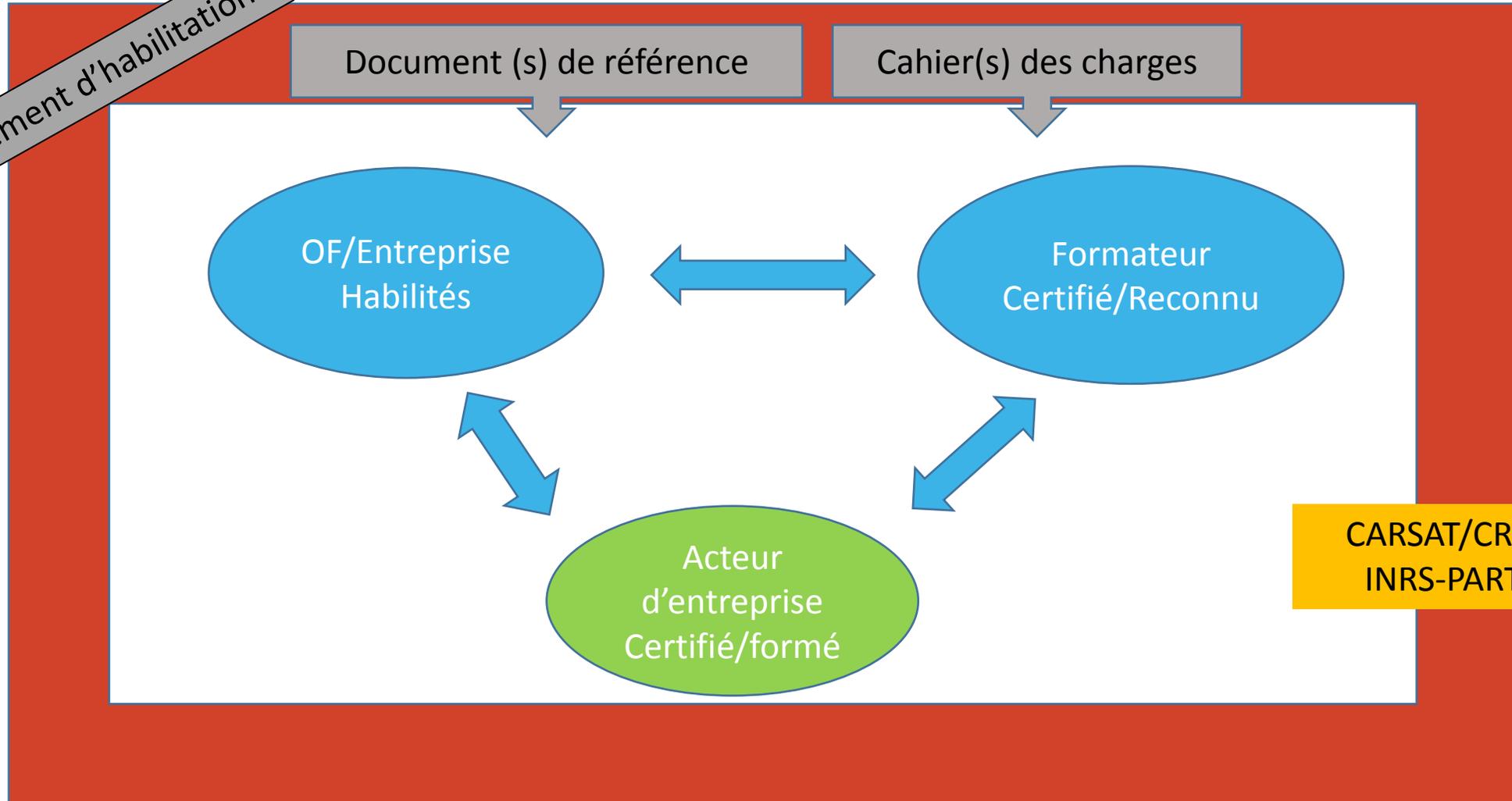
- 
- ▶ Étude d'opportunité
 - ▶ Création des référentiels de formation et d'habilitation
 - ▶ Certification des formateurs
 - ▶ Habilitation des partenaires
 - ▶ Animation de réseau et contrôle des engagements



Les principes de l'habilitation Assurance maladie-risques professionnels/INRS

Conditions à respecter pour dispenser les formations

Règlement d'habilitation





L'habilitation des OF et des entreprises à La Réunion

- ~110 Organismes de formation habilités
- ~70 Entreprises habilitées

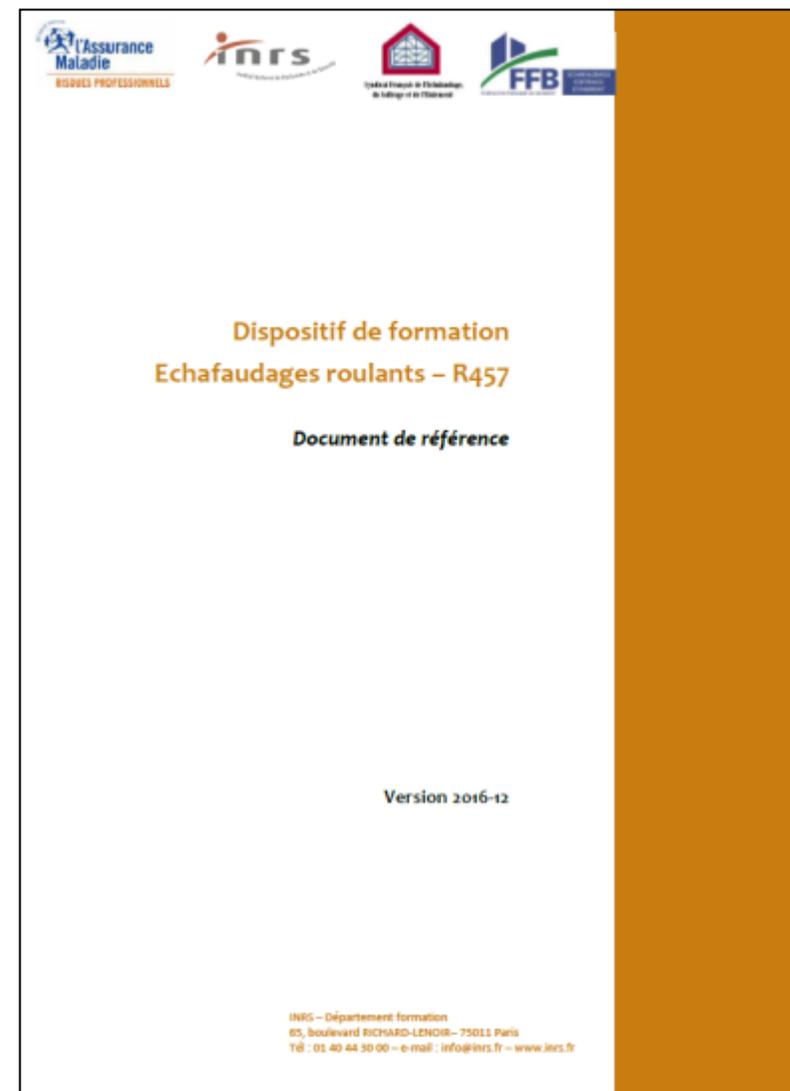
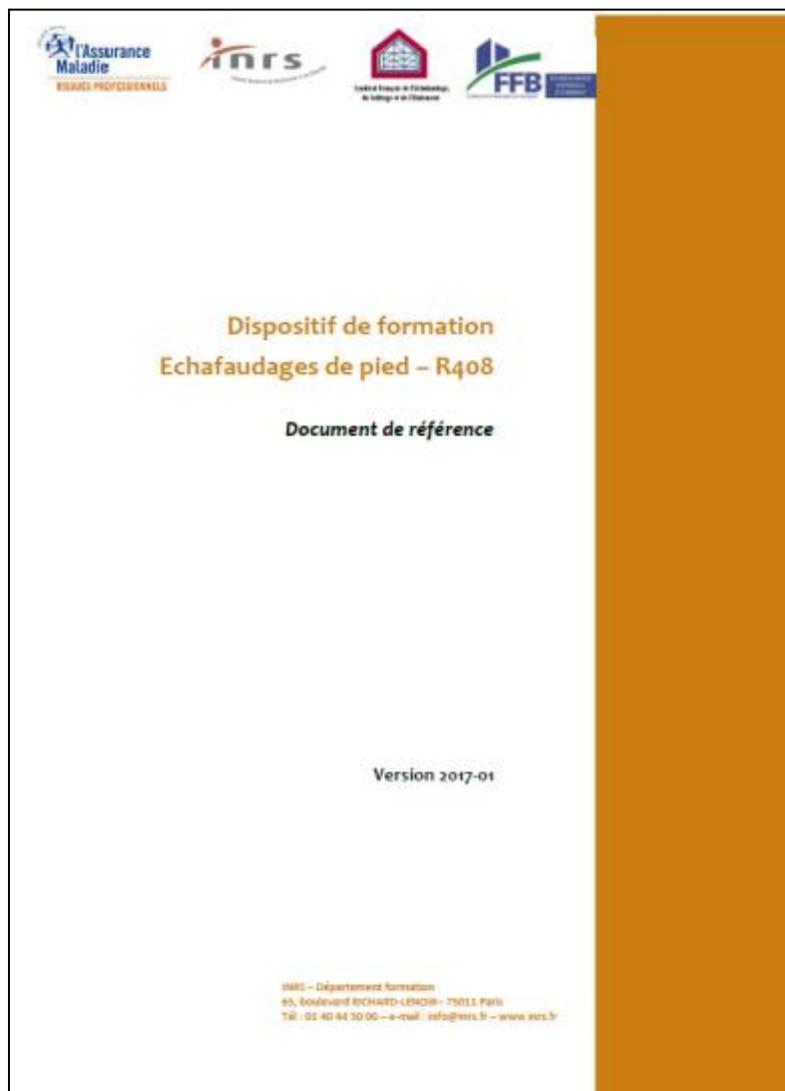


3- Les dispositifs de formation échafaudages R408 et R457



- Les dispositifs de formation (vocabulaire- cibles-objectifs-durées...)
- Référentiels de compétences et d'évaluation

Les documents de référence – R408 et R457



Le vocabulaire

I. – Réception - Maintenance:

Opération qui consiste à prendre livraison de l'échafaudage et à vérifier si il répond à la commande, est monté selon les règles de l'art et est en bon état

Les opérations de montage/démontage doivent être réalisées par une personne formée.

II. – Vérification réglementaire arrêté du 21/12/2004

Réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004

III. – Monteur – Utilisateur

Personne qui monte, démonte un échafaudage de pied pour réaliser les travaux de sa propre activité et qui utilise (travaille sur) cet échafaudage.

Habilitation R408

- Champs d'application
 - Activités mettant en œuvre les échafaudages de pied au sens de la R408 (**hors tubulaires**)
- Activités
 - Le montage et le démontage d'échafaudages de l'entreprise
 - La vérification réglementaire d'échafaudages (et la réception) de l'entreprise
 - L'utilisation d'échafaudages (ou le travail sur échafaudages)
 - La vérification journalière d'échafaudages (ou la maintenance)

Pour les activités de montage/démontage et de vérification réglementaire, ce dispositif de formation ne s'applique qu'aux entreprises mettant en œuvre des échafaudages de pied de hauteur inférieure à 24m montés conformément à la notice technique du fabricant, pour réaliser les travaux de leur propre activité.

Habilitation R408

- Bénéficiaires R408-échafaudage de pied:

Les travailleurs bénéficiaires d'une formation sont identifiés comme appartenant à l'une des quatre catégories de publics suivants :

- **monteur-utilisateur,**
- **vérificateur interne,**
- **utilisateur,**
- **utilisateur et vérificateur journalier** (*au sens de l'arrêté du 21 décembre 2004*).

L'activité de conception d'échafaudages n'est pas prise en compte dans ce dispositif de formation.

Monter-utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied

- Finalité :
 - Monter, utiliser, réaliser la vérification journalière et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant dans **la limite de certains montages.**
 - Nombre de stagiaires :
 - 3 minimum, 8 maximum par formateur
 - Durée :
 - 2 jours
- Montage façade avec console
 - Montage porte à faux,
 - Montage poutre de franchissement,
 - Levage de charge par potence,

Prérequis

- avoir une expérience professionnelle de **6 mois** dans le domaine des échafaudages utilisation et/ou montage
- être formé au port des EPI contre les chutes de hauteur
- être apte médicalement
- avoir une connaissance de la langue française / compréhension de la notice

• **Nota** : Cette formation ne vise pas les salariés sans expérience professionnelle dans le domaine des échafaudages utilisation et/ou montage.

Il est préconisé de former en tant qu'utilisateur a minima les salariés non expérimentés afin qu'ils puissent acquérir l'expérience requise de 6 mois en tant qu'utilisateur ou à travers la participation au montage d'un échafaudage sous la responsabilité d'un monteur formé.

Vérifier, réceptionner et réaliser la maintenance des échafaudages de pied (R408)

Finalité :

- Réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues dans l'arrêté du 21/12/2004 .
- Au sens de la R408 :
 - > Réceptionner l'échafaudage avant utilisation
 - > Assurer la maintenance de l'échafaudage (hors opération de montage-démontage d'éléments de l'échafaudage)
 - > Utiliser l'échafaudage dans le cadre de sa mission de vérification

• Prérequis :

- Maîtriser : les mathématiques élémentaires, la lecture courante de plans

• Nombre de stagiaires :

- 3 minimum, 10 maximum par formateur

• Durée :

- 2 jours

- Montage façade avec console
- Montage porte à faux,
- Montage poutre de franchissement,
- Levage de charge par potence,

Utiliser des échafaudages de pied

- Finalité :
 - Travailler en sécurité sur un échafaudage de pied
- Nombre de stagiaires :
 - 3 minimum, 10 maximum par formateur
- Durée :
 - 0,5 jour



Attention : Modalités de prise en charge au titre de la formation professionnelle continue

Utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied

- Finalité :
 - Travailler en sécurité sur un échafaudage de pied
 - Réaliser les vérifications journalières prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied monté conformément à la notice du fabricant
 - Nombre de stagiaires :
 - 3 minimum, 10 maximum par formateur
 - Durée :
 - 1 jour
- Montage façade avec console
 - Montage porte à faux,
 - Montage poutre de franchissement,
 - Levage de charge par potence,

5-Monteur-
utilisateur-
vérificateur
(maintenance)

Monter-utiliser et vérifier les échafaudages de pied (1)+(2) 3 jours

1-
Monteur-
utilisateur-
vérificateur
journalier
(P)

Monter-utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied

- Finalité :
 - Monter, utiliser, réaliser la vérification journalière et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant dans **la limite de certains montages.**
- Nombre de stagiaires :
 - 3 minimum, 8 maximum par formateur
- Durée :
 - 2 jours

3 jours

2-Vérificateur -
en charge de la
réception
maintenance
R408

Vérifier, réceptionner et réaliser la maintenance des échafaudages de pied (R408)

- Finalité :
 - Réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues dans l'arrêté du 21/12/2004 .
 - Au sens de la R408 :
 - > Réceptionner l'échafaudage avant utilisation
 - > Assurer la maintenance de l'échafaudage (hors opération de montage-démontage d'éléments de l'échafaudage)
 - > Utiliser l'échafaudage dans le cadre de sa mission de vérification
- Prérequis :
 - Maîtriser : les mathématiques élémentaires, la lecture courante de plans
- Nombre de stagiaires :
 - 3 minimum, 10 maximum par formateur
- Durée :
 - 2 jours

30/01/17

CRAMIF inrs

24

Le dispositif échafaudage de pied

DISPOSITIF DE FORMATION HABILITATION ECHAFAUDAGE DE PIED

1-Monteur-
utilisateur-
vérificateur
journalier

2-Vérificateur -
en charge de la
réception
maintenance
R408

3-Utilisateur

4-
Utilisateur-
vérificateur
journalier

5-Monteur-
utilisateur-
vérificateur



Habilitation R457

- Champs d'application :
 - Activités mettant en œuvre les échafaudages roulants au sens de la R457

Ne sont pas visées par ce dispositif de formation : « les plates-formes rendues roulantes pour une utilisation spécifique, telles que les tours roulantes réalisées à partir d'éléments d'échafaudages fixes à cadres, multidirectionnels ou tubes et colliers. »

- Activités
 - Le montage et le démontage de l'échafaudage
 - Les vérifications de l'échafaudage
 - L'utilisation de l'échafaudage (ou le travail sur l'échafaudage)
- Bénéficiaires R457-échafaudage roulant

Les travailleurs bénéficiaires d'une formation sont identifiés comme monteurs, vérificateurs et utilisateurs d'un échafaudage roulant.

Monter, vérifier et utiliser des échafaudages roulants

- Finalité :
 - Monter, utiliser, réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières, prévues par l'arrêté du 21/12/2004 au sens de la R457 et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant.
- Nombre de stagiaires :
 - 3 minimum, 8 maximum par formateur
- Durée :
 - 2 jours

Le dispositif échafaudage roulant

DISPOSITIF DE FORMATION
HABILITATION ECHAFAUDAGE ROULANT

6-Monteur-
utilisateur-
vérificateur

7-Monteur-
utilisateur (P)
+ Monteur-
vérificateur-
utilisateur (R)

Monter, utiliser les échafaudages de pied et Monter, vérifier et utiliser les échafaudages roulants

3 jours

1-Monteur-
utilisateur-
vérificateur
journalier

Monter-utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied

- Finalité :
 - Monter, utiliser, réaliser la vérification journalière et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant dans **la limite de certains montages.**
- Nombre de stagiaires :
 - 3 minimum, 8 maximum par formateur
- Durée :
 - 2 jours

27/01/17

3 jours

6-Monteur-
utilisateur-
vérificateur
(R)

Monter, vérifier et utiliser des échafaudages roulants

- Finalité :
 - Monter, utiliser, réaliser les vérifications réglementaires de mises et mises en service, trimestrielles et journalières, prévues par l'arrêté du 21/12/2004 au sens de la R457 et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant.
- Nombre de stagiaires :
 - 3 minimum, 8 maximum par formateur
- Durée :
 - 2 jours

Pour pouvoir dispenser cette association de formations, la structure habilitée doit être habilitée Echafaudages de pied R408 et Echafaudages roulants R457

Le dispositif échafaudage PIED (+ ROULANT)

DISPOSITIF DE FORMATION HABILITATION ECHAFAUDAGE DE PIED ET ROULANT

1-Monteur-
utilisateur-
vérificateur
journalier

6-Monteur-
utilisateur-
vérificateur

7-Monteur-
utilisateur (P) +
Monteur-
vérificateur-
utilisateur (R)

Référentiel d'activité

Exemple

Missions	Activités
Agir en acteur responsable	<ul style="list-style-type: none">• Préserver sa santé et celle des autres travailleurs ;
Installer/désinstaller un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant	<ul style="list-style-type: none">• Préparer et installer le chantier ;• Réceptionner décharger et stocker le matériel• Implanter l'échafaudage de pied ;• Monter l'échafaudage de pied;• Elinguer et treuiller le matériel ;• Contrôler le bon montage de l'échafaudage de pied ;• Démonter l'échafaudage de pied ;• Replier le chantier ;• Communiquer et rendre compte ;
Réaliser la vérification journalière de l'échafaudage	<ul style="list-style-type: none">• Vérifier l'échafaudage ;• Valider le bon état de conservation de l'échafaudage et/ou alerter la hiérarchie ;
Réaliser des travaux sur l'échafaudage	<ul style="list-style-type: none">• Travailler en sécurité sur un échafaudage de pied ;

Domaine de compétences

Domaines de compétences visés pour le monteur – utilisateur

Exemple

Cette formation s'adresse aux entreprises mettant en œuvre des échafaudages de pied de hauteur inférieure à 24m montés conformément à la notice technique du fabricant, pour réaliser les travaux de leur propre activité.

Compétence 1	Se situer et être acteur de la prévention des risques
Compétence 2	Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant
Compétence 3	Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied
Compétence 4	Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

Voir annexe A

Le monteur dispose des compétences de l'utilisateur et vérificateur journalier.

Référentiel de compétences

Exemple

Domaine de compétence 1 Se situer et être acteur de la prévention des risques		DUREE INDICATIVE DES PHASES DE FORMATION :	
1.1. Se situer et être acteur de la prévention des risques	Eléments de contenus	Théorie	Pratique
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Appréhender les enjeux de la prévention ➤ Identifier les rôles et responsabilités des différents acteurs ➤ Communiquer - rendre compte <ul style="list-style-type: none"> - Informer le responsable du chantier. - Savoir réagir en cas de danger immédiat. - Savoir réagir en cas d'accident ➤ Signaler les situations dangereuses ➤ Prévenir les risques (notamment liés à l'activité physique) 	<ul style="list-style-type: none"> - réglementation - enjeux de la prévention : humain, juridique, économique. - risque de chute de hauteur dans le BTP (statistiques, coûts...) - constructeur/employeur (conformité du matériel, notice d'instructions, formation, aptitude médicale, plan de prévention, vérifications réglementaires, vérification et entretien du matériel, panneau de chantier,...) - les différents acteurs en prévention des risques professionnels concernés. - concepteur, monteur, vérificateur, utilisateur - opérateur (dont le droit de retrait), - alerter les secours - notions d'accident du travail (phénomène d'apparition du dommage - pluricausalité) - situations dangereuses appliquées au métier - risques et mesures de prévention appliqués à l'activité 	45'	

Référentiel d'évaluation (1/3)

Référentiel d'évaluation des connaissances

Exemple

Domaine de compétence 3 Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied		Conditions d'acquisitions : <u>2 indicateurs incontournables acquis</u>	
3.1. Appréhender le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent	INDICATEURS DE REUSSITE	Acquis	Non Acquis
➤ Se référer au cadre réglementaire des vérifications des échafaudages	- cite 3 des 4 vérifications réglementaires des échafaudages . vérification de mise en service . vérification de remise en service . vérification trimestrielle . vérification journalière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.2. Réaliser la vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage	INDICATEURS DE REUSSITE	Acquis	Non Acquis
	- cite 7 points de la vérification journalière (cf détails de la compétence 3.2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

t.1

Référentiel d'évaluation (2/3)

Référentiel d'évaluation des savoir-faire

Exemple

La mise en œuvre de l'évaluation des savoir-faire est **obligatoirement réalisée lors d'applications pratiques au plus proche de situations réelles de travail** (sur la plateforme pédagogique équipée d'échafaudages).

L'évaluation est réalisée sur la base de trois critères :

- Sans erreur
- erreur mineure, sans conséquence vis-à-vis de la sécurité des personnes,
- erreur majeure, avec conséquence directe pour la sécurité des personnes.

Pour chaque sous-compétence à acquérir, les indicateurs de réussite sont les suivants :

- deux erreurs mineures au maximum,
- aucune erreur majeure.

+

Référentiel d'évaluation (3/3)

Référentiel d'évaluation des savoir-faire

Exemple

A but pédagogique, et sans conséquence vis-à-vis de la sécurité des personnes, le montage de l'échafaudage devra présenter des non-conformités/anomalies,

L'évaluation des compétences 5.5 et 5.6 est réalisée sur la base de l'identification des non-conformités/anomalies classées en 2 catégories :

- non-conformité/anomalie mineure, sans conséquence à moyen terme vis-à-vis de la sécurité des personnes,
- non-conformité/anomalie majeure, avec conséquence directe à court terme pour la sécurité des personnes.

L'attestation de compétence – Livrables

Code du travail :
Obligation de formation

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION
**ATTESTATION DE COMPETENCE
FORMATION**

**ENTITE CHARGEE
DE LA FORMATION**

**ATTESTATION DE COMPETENCE
PROFESSIONNELLE**

EMPLOYEUR

AUTORISATION A REALISER LA MISSION CONFIEE

Maintien et actualisation des compétences

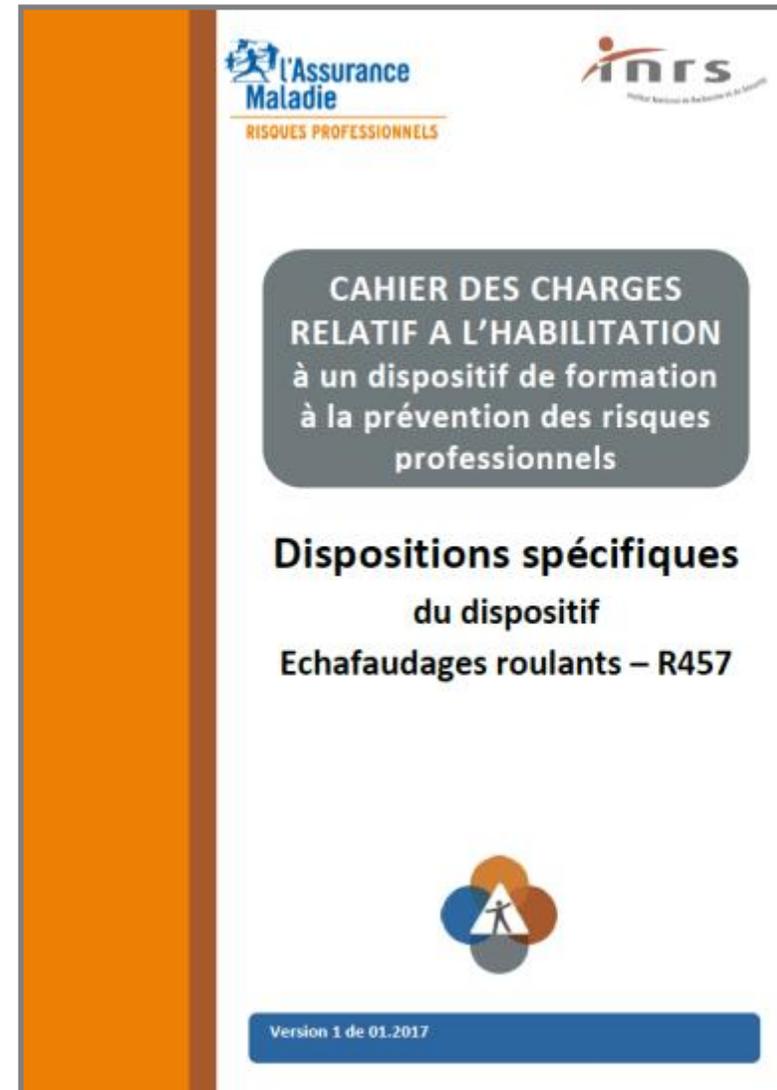
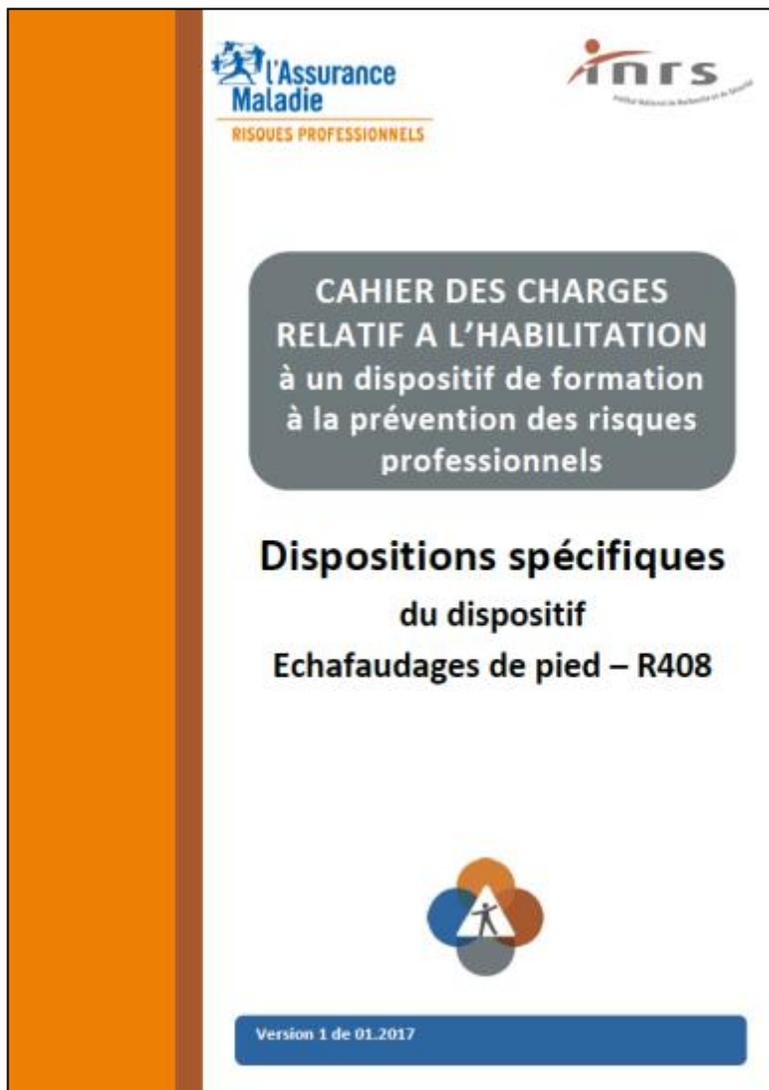
- Il n'est pas précisé dans ce document de durée de validité de la formation.
- L'article R4323-3 du Code du travail précise que : « La formation à la sécurité dont bénéficient les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions de ces équipements. »
- Par conséquent, la périodicité du renouvellement de la formation doit être déterminée par l'employeur en fonction, notamment, de l'évolution du matériel et de l'expérience pratique du salarié.

4- Mise en œuvre du dispositif d'habilitation

- Reconnaissance des formateurs (OF Régionaux/OF nationaux/OF SFECE)
- Documents administratifs et technico-pédagogiques
- Qualification de la plate-forme pédagogique
- Période transitoire



Le document de référence et le cahier des charges



Reconnaissance du formateur

> Prononcée suite à validation successive des 3 étapes suivantes :

1- Justification des prérequis (sur pièce)

- Expérience de formateur d'adulte ou formation de formateur
- Expérience professionnelle dans le domaine de l'échafaudage
- Compétences de base en prévention
- Attestation de fin de formation validant acquis dans le domaine de l'échafaudage
- **Instruction du dossier faite par les CARSAT/CRAM/CGSS et INRS pour les OF nationaux**

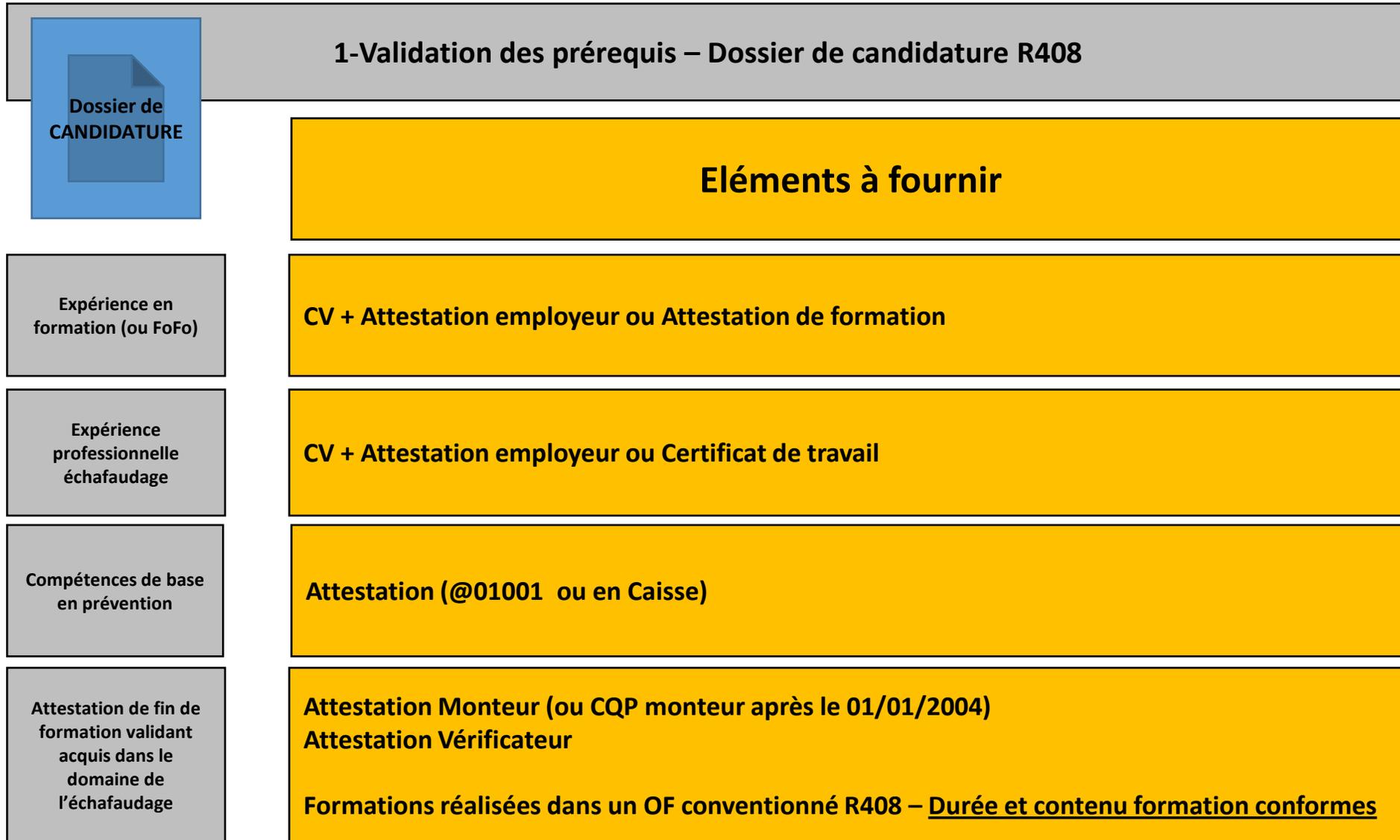
2- Participation à la journée de présentation du dispositif

- Journée Caisse « déployer les formations échafaudages R408/R457 » **organisée par les CARSAT/CRAM/CGSS**. Ou justifier d'une participation datant de moins de 2 ans

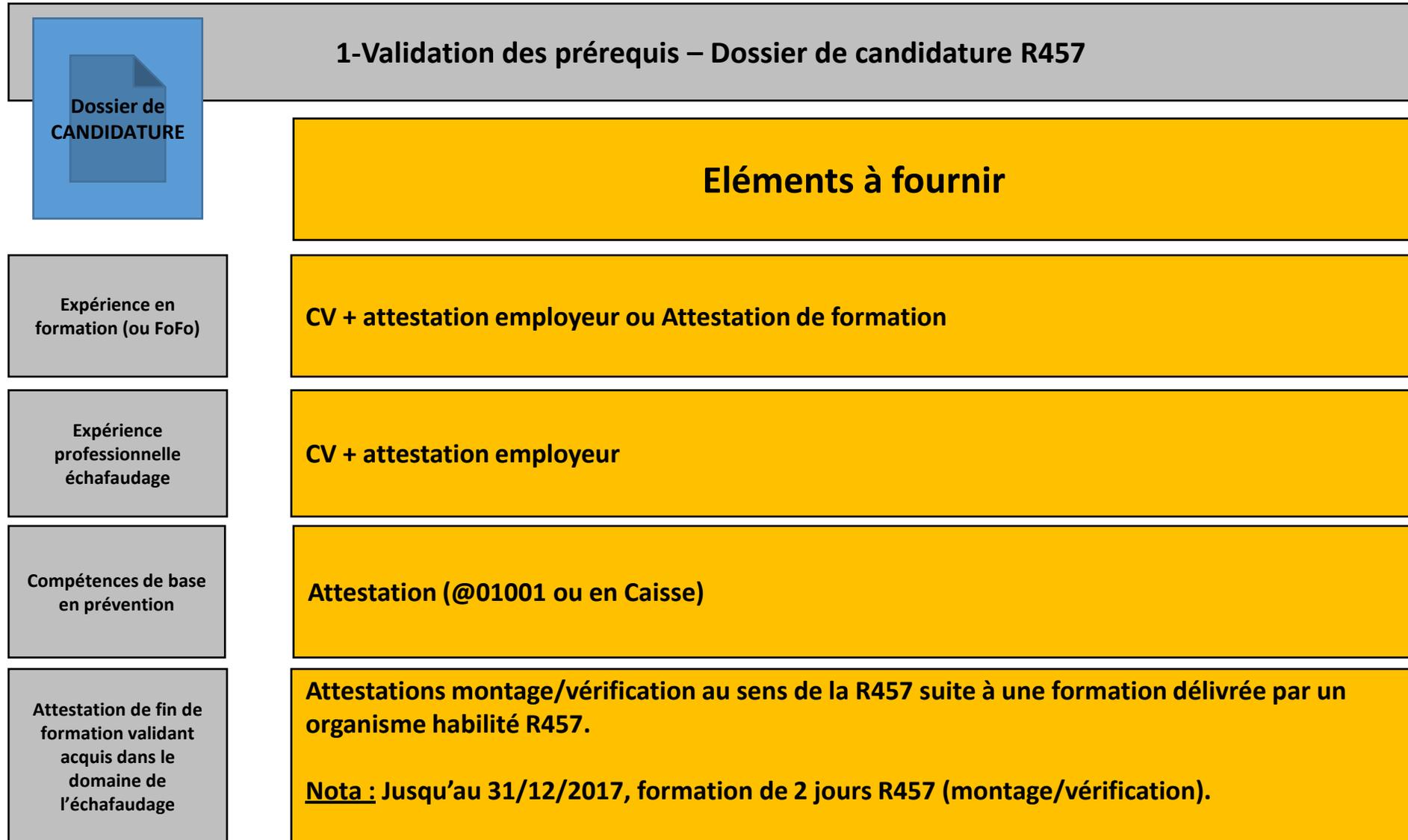
3- Test d'évaluation des connaissances

- Réussite au test d'évaluation des connaissances « formateur échafaudage R408/R457 » **organisé par les CARSAT/CRAM/CGSS, en partenariat avec le SFECE**. Ou réalisé depuis moins de 4 ans
- **QCM-Lecture de plans-Descente de charges**

Etape 1 : Reconnaissance du formateur R408



Etape 1 : Reconnaissance du formateur R457



Etape 2 – Journée caisse

2- Journée caisse

1	Contexte institutionnel	15 mn
2	Origines et contexte de l'habilitation échafaudage: ✓ Recommandations R408-R457 ✓ Echafaudages MDS et Marquage NF ✓ Conventonnement et AFS	60 mn
3	Champs d'application: ✓ Démultiplication ✓ Principes ✓ Partenaire, spécificités, cibles-bénéficiaires de l'habilitation échafaudage	30 mn
4	Habilitation échafaudage : ✓ Référentiels de compétences et d'évaluation ✓ Point sur la compétence prévention	4h00
5	Habilitation des OF et Entreprises : ✓ Reconnaissance des formateurs-Test SFECE ✓ Documents administratifs et technico-pédagogiques ✓ Qualification de la plate-forme pédagogique	60 mn
6	Mise en œuvre du dispositif d'habilitation : ➤ Organisation en caisse	15 mn

Etape 3 : Le test d'évaluation des connaissances



Syndicat Français de l'Echafaudage, du Coffrage
et de l'Etalement



Syndicat Français de l'Echafaudage, du Coffrage et de l'Etalement



Les objectifs

- Valider les connaissances des formateurs qui vont dispenser les formations du dispositif
- Faire monter en compétences les formateurs et la profession
- **Partie 1 : Questionnaires d'environ 90 questions - échafaudage de pied et roulant**
- **Partie 2 : La lecture de plan**
- **Partie 3 : La descente de charge**

Habilitation de l'OF et de l'entreprise

Dépôt de la demande d'habilitation par l'OF/l'entreprise

1- Justificatifs administratifs

- Justificatifs administratifs
- **Instruction du dossier faite par les CARSAT/CRAM/CGSS ou l'INRS**

2- Justificatifs technico-pédagogiques

- Attestation(s) Formateur(s) R408 et/ou R457
- Justificatifs propres au dispositif échafaudages
- Demande de 2 déroulés pédagogiques pour les échafaudages de pied et du déroulé pour les échafaudages roulants
- Qualification de la plate-forme
- **Instruction faite par les CARSAT/CRAM/CGSS ou l'INRS**

3- Avis CNH

- Tous les dossiers remontent en sous-commission échafaudage après avis de la caisse
- **Avis d'habilitation rendu par la CNH**

Habilitation de l'OF et de l'entreprise

	Pour les organismes de formation	Pour les entreprises
1	Courrier de formulation de la demande (téléchargeable et édité sous Forprev, après envoi du dossier de demande via l'outil) avec cachet et signature du responsable de l'entité demandeuse – en original.	Courrier de formulation de la demande (téléchargeable et édité sous Forprev, après envoi du dossier de demande via l'outil) avec cachet et signature du responsable de l'entité demandeuse – en original.
2	Attestation URSSAF et attestation des impôts justifiant du paiement des cotisations sociales et fiscales	Attestation URSSAF et attestation des impôts justifiant du paiement des cotisations sociales et fiscales
3	Attestation de réussite aux tests « Formateur Echafaudages R408 » (réalisé depuis moins de 4 ans).	Attestation de réussite aux tests « Formateur Echafaudages R408 » (réalisé depuis moins de 4 ans).
4	Dernier bilan pédagogique et financier et/ou document indiquant le numéro de déclaration d'existence en cours de l'organisme de formation.	NON CONCERNE
5	NON CONCERNE	Pièce attestant de l'information aux membres du CHSCT et/ou des représentants du personnel du dépôt, par leur entreprise, d'une demande d'habilitation.

Habilitation de l'OF et de l'entreprise

	Pièces à transmettre
1	Programmes de l'ensemble des formations (5) portées par le dispositif échafaudages de pied - R408 (le cas échéant – programme des formations associées « Monteur-utilisateur d'échafaudage de pied » et « Monteur-vérificateur-utilisateur échafaudage roulant »)
2	Déroulé pédagogique de la formation « monteur-utilisateur » Et Déroulé pédagogique de la formation « vérificateur interne »
3	Evaluation des acquis des formations « monteur-utilisateur » et « vérificateur interne ». - Outil(s) d'évaluation des savoir-faire de la formation « monteur-utilisateur » - Modèle de rapport fourni servant à l'évaluation des savoir-faire de la formation « vérificateur interne »

Habilitation de l'OF et de l'entreprise

Modèle

Titre de la formation	Thème de la séquence :						
	Domaine de compétence/compétence développé :						
	Durée :						
Objectifs	Contenu	Mise en œuvre			Evaluation		
		Méthode pédagogique	Consignes	Outils pédagogiques	Critères (indicateurs)	Modalités	Outils

Habilitation de l'OF et de l'entreprise

Modèle

Titre de la formation			
Evaluation des connaissances et des savoir-faire			
Evaluation des connaissances			Durée :
Domaine de compétence			
Compétences évaluées :	Modalités	Consignes	Outils
Evaluation des savoir-faire			Durée :
Domaine de compétence			
Compétences évaluées :	Modalités	Consignes	Outils

Formation « monteur-utilisateur »

L'entité devra également fournir son(s) outil(s) d'évaluation des savoir-faire.

Formation « vérificateur interne »

L'entité devra également fournir le modèle de rapport fourni (tel que demandé par le document de référence : B-3 Référentiel d'évaluation des acquis de la formation «Vérifier, réceptionner et maintenir des échafaudages de pied (au sens de la R408) »).

La plate-forme pédagogique

4	<p>Formulaire(s) de déclaration(s) de la/des plate(s)-forme(s) pédagogique(s) renseigné(s)</p> <ul style="list-style-type: none">- Plan(s) et coupe(s) des locaux incluant la/les plate(s)-forme(s) pédagogique(s)- Justificatifs d'achat ou modèle de contrat de location des échafaudages- Justificatif du marquage NF- Copie de la première page de la notice du fabricant- Plans des montages mis en œuvre et nomenclatures associées
5	<p>Modèle de convention de mise à disposition lors de formation hors plate-forme</p>



Les stagiaires devront pouvoir réaliser des ancrages en situations réelles.

Un extractomètre sera disponible afin de faire la démonstration et/ou mettre en place des exercices pratiques d'essai d'arrachement.

La plate-forme pédagogique

Visite caisse
préalable
possible



DECLARATION D'UNE PLATE-FORME PEDAGOGIQUE ECHAFAUDAGES DE PIED	
Raison sociale de l'entité	<input type="checkbox"/> Plate-forme en propre → <input type="checkbox"/> Plate-forme en location
N° FORPREV de la demande	
Dénomination de la Plate-forme	
Propriété	<input type="checkbox"/> Plate-forme en propre → <input type="checkbox"/> Plate-forme en location
Adresse de la plate-forme	
Adresse de l'espace pratique (si différente de la salle)	
Interlocuteur	
Fonction	
Téléphone	
Domaines	Echafaudages de pied

La plate-forme pédagogique R408

Pied

Mise à disposition de matériels d'échafaudages de pied certifiés NF, en quantité nécessaire pour réaliser a minima un montage à cadres et un montage multidirectionnel décrits ci-dessous.

Cas pratiques à mettre en œuvre présentant des configurations MDS sur les parties courantes :

-Montage à cadres ancré sur façade : 3 travées de 3 niveaux avec console (0.3m) et porte à faux (1m) ; levage de charge par potence, poulie à cliquets et corde de levage – Plan 1

-Montage poutre de franchissement mini 4 m : 3 travées de 3 niveaux avec porte à faux (1.50m) ; levage de charge par potence, poulie à cliquets et corde de levage – Plan 2 ou Plan 3 au choix

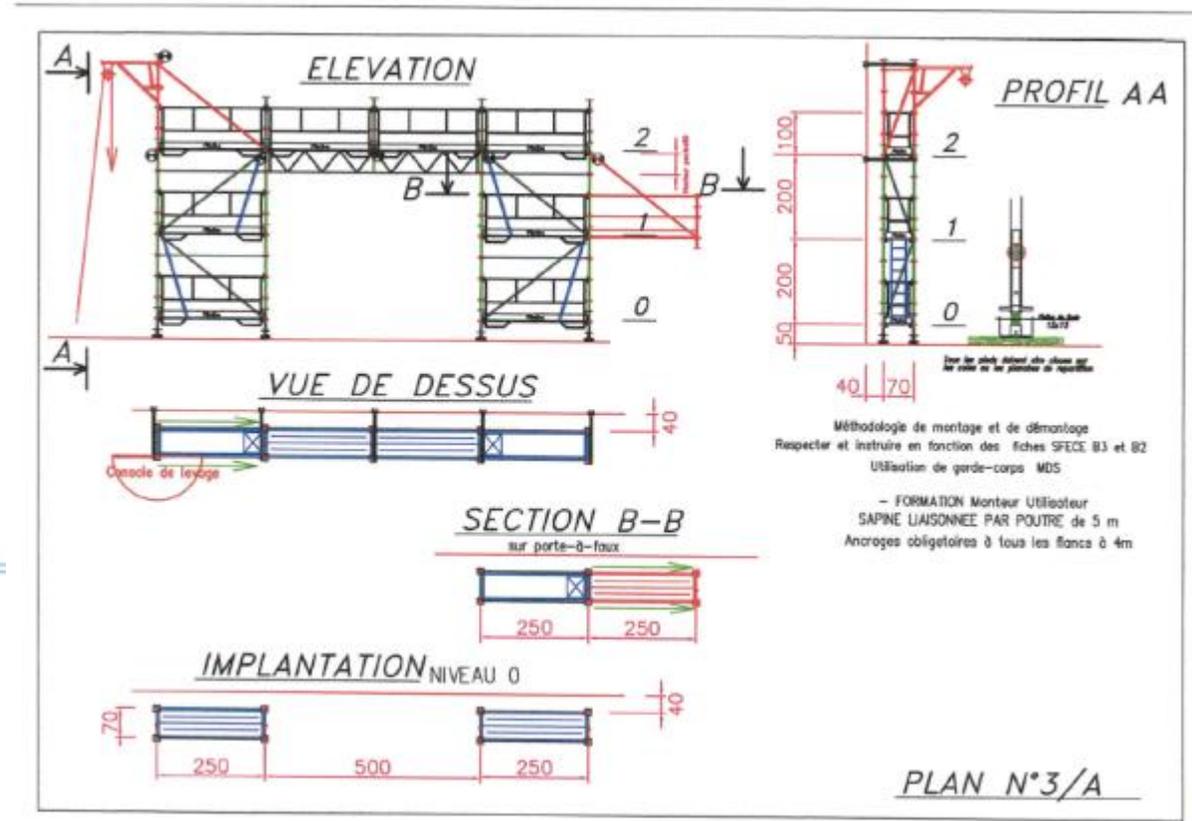
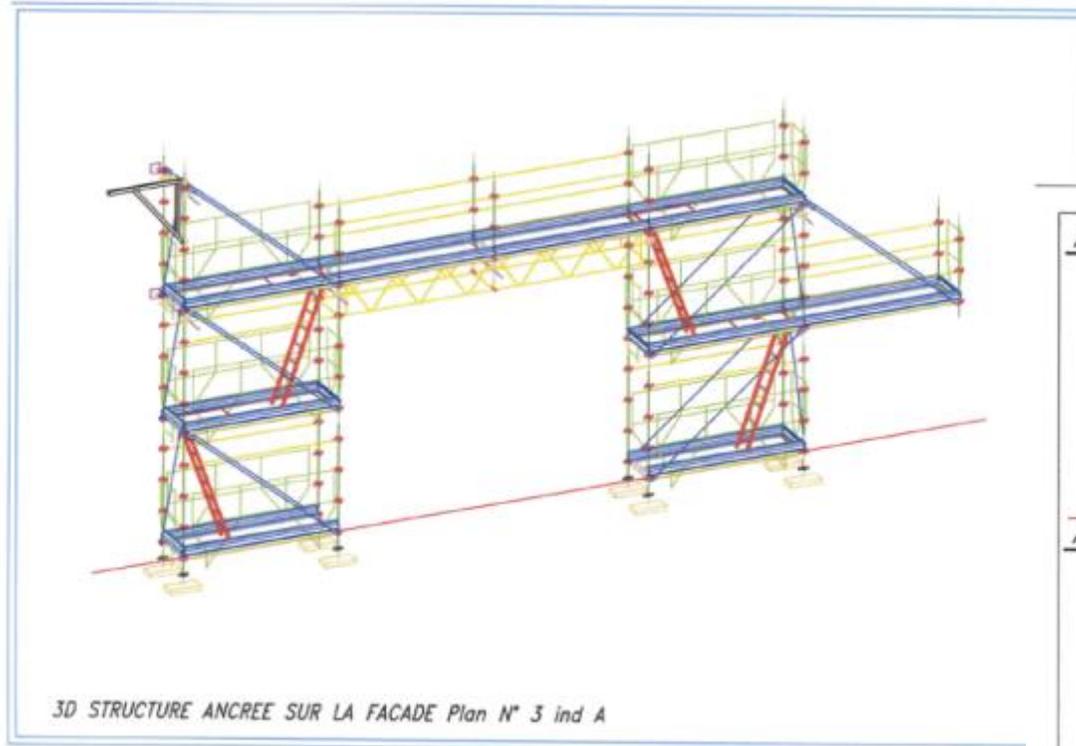
Des plans de référence sont fournis en Annexe H.

L'ensemble des stagiaires, répartis par groupes de 4 stagiaires maximum, devra participer à chaque atelier.

MONTEUR = 2 montages

Autres = 1 montage

La plate-forme pédagogique R408



Extractomètre

La plate-forme pédagogique R457

Roulant

Mise à disposition de matériels de d'échafaudages roulants certifiés NF avec un plancher tous les 2m, de conception différente(1) :

- 1 échafaudage roulant Hmini plancher = 8 m
- 1 échafaudage roulant Hmini plancher = 4 m

Un des deux échafaudages doit permettre de positionner les planchers à tous les niveaux des échelles au-delà de 2,50m.

L'ensemble des stagiaires, répartis par groupes de 4 stagiaires maximum, devra participer à chaque atelier.

(1) Les deux échafaudages mis à disposition doivent proposer deux conceptions de montage en sécurité différentes (exemple : garde-corps type MDS monobloc, et garde-corps avec perches pliables).

2 échafaudages

 **GINGER**
CEBTP

afnor
CERTIFICATION

PAR AFNOR CERTIFICATION

NIF

• MARQUE **NF 096** EQUIPEMENTS DE CHANTIER

La marque NF 096



Normes NF

N° d'identification : NF096
N° de révision : 11
Date de mise en application : 02/03/2015



Référentiel de certification



ÉQUIPEMENTS DE CHANTIER

Organisme Certifieur:
AFNOR Certification
11, rue Francis de Pressensé
FR-93571 La Plaine Saint-Denis Cedex
Telephone : +33 (0)1 41 42 80 00
Télécopie : +33 (0)1 49 17 90 00
www.afnor.org
info@afnor.org
certification.afnor.org

Associatif Testé:
GINGER CBSTP
ZAC La Croix de Saint-Pierre
12, avenue Guy-Lussac
F-79595 ELANCOURT
Telephone : 01 82 86 23 87
Télécopie : 01 30 85 23 40

cofrac
CERTIFICATION
DE PRODUITS
ET SERVICES
AFNOR
COFRAC
11, rue Francis de Pressensé
FR-93571 La Plaine Saint-Denis Cedex
Telephone : +33 (0)1 41 42 80 00
Télécopie : +33 (0)1 49 17 90 00
www.afnor.org
info@afnor.org
certification.afnor.org

Exigences supplémentaires

AUDITS

A yellow sticky note is pinned to a white background with a red pushpin. The note is slightly curled at the bottom right corner. The text on the note is written in black, bold, sans-serif font.

Le plus de la marque NF niveau :

CONCEPTION

Le plus de la marque NF : Echafaudage



- Montage en sécurité obligatoire - Gardes corps de montage et d'exploitation
- Plancher d'accès avec ouverture latérale et trappe auto-rabattable
- Panneau indicateur de charge
- Ruine fragile non acceptée

Le plus de marque NF: « Echafaudages roulants »



- On peut dépasser les 8 m et 12 m si amarrage
- Plancher d'accès (trappe, anti soulèvement)
- Gardes corps (résistance en phase de montage)
- Position des stabilisateur indiquée
- Ruine fragile non acceptée lors des essais

Planning – Mise en œuvre

- 31/12/2016 – fin des signatures de convention
- Au 31/12/2017 – dénonciation de l'ensemble des conventions
- Février 2017 : Mise ligne des documents de référence /Cahier des charges spécifique
- Mai 2017 : Habilitation ouverte sous Forprev
- **01/01/2017 -> 30/06/2018 :**
 - **Double liste – ameli et INRS.**

Planning – Mise en œuvre

01/02/2017

- Ouverture des qualifications formateurs
(dossiers de demande à envoyer)
- Planification Journée CAISSE
 - Mai 2017
- Planification Tests SFECE
 - Octobre 2017

Planning

- A ce jour : communication aux OF/Entreprises - Partenaires
- A partir de janvier 2017 : lancement de la reconnaissance des formateurs
- A partir du 1^{er} mai 2017 : ouverture du dispositif d'habilitation aux OF et aux Entreprises
- Au 31 décembre 2017 : conventionnements existants sont caducs
- A partir de 2020 : Certification des formateurs
- A partir du 1^{er} janvier 2022 : Tous les formateurs devront être certifiés
 - Les critères de reconnaissance actuels des formateurs constitueront les prérequis à cette formation de formateur
 - Une formation de formateur avec épreuves certificatives sera alors mise en œuvre



Questions